

FCPI finaréa innovation 2011

Fonds Commun de Placement dans l'Innovation article L.214-41 du Code Monétaire et Financier ("**CMF**")
 Agrément par l'AMF numéro : FCI20110019 le 8 avril 2011
 Code ISIN : FR0011012525

BULLETIN DE SOUSCRIPTION ISF – SOUSCRIPTION DE PARTS A

(EN 3 EXEMPLAIRES, DONT UN POUR LE SOUSCRIPTEUR)

Société de Gestion : Equitis Gestion
 Siège social : 6, place de la République Dominicaine, 75017 Paris
 Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 02023

Dépositaire : RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK France S.A.
 105, rue Réaumur – 75002 Paris

SOUSCRIPTEUR

Mr	Mme	Mlle (<i>rayez les mentions inutiles</i>)
Nom	:	
Prénom(s)	:	
Nom de Jeune Fille	:	
Date de Naissance	:	
Lieu de Naissance	:	
Pays de Naissance	:	
Adresse	:	
Commune	:	
Code Postal	:	
Téléphone	:	
E-mail	:	

Joindre une copie d'une pièce d'identité (copie recto/verso de la carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité)

II.1. DECLARATIONS

Je Déclare :

- (i) avoir reçu et pris connaissance de la Notice d'information et de la Note Fiscale du FCPI finaréa innovation 2011 (le "Fonds"),
- (ii) adhérer au Fonds et à son Règlement en souscrivant des parts A du Fonds,
- (iii) être redevable de l'impôt de solidarité sur la fortune ("**ISF**") et souhaiter bénéficier de la réduction d'ISF prévue à l'article 885-0 V bis du CGI, à laquelle peut donner droit la souscription des parts du Fonds,
- (iv) être conscient que pour bénéficier de cette réduction d'ISF en 2011, les parts doivent être souscrites au plus tard le 30 septembre 2011 et conservées jusqu'au 31 décembre de la 5ème année qui suit celle de leur souscription, soit jusqu'au 31 décembre 2016 inclus (sauf en cas d'événements exceptionnels prévus au Règlement),
- (v) être informé(e) de la possibilité de recevoir par e-mail, ou à défaut par voie postale, sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion, le Règlement, le dernier rapport annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds, et qu'en tout état de cause ces documents seront disponibles sur le site www.finareainnovation2011.fr
- (vi) avoir reçu préalablement à la souscription le Questionnaire Investisseur que j'ai dûment rempli et signé, et que mon conseiller en investissement financier s'est enquis de mes objectifs, de mon expérience en matière d'investissement et de ma situation financière,
- (vii) que les fonds utilisés pour la souscription des parts du Fonds ne proviennent pas d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme,
- (viii) avoir pris ma décision de souscrire les parts du Fonds en dehors de tout démarchage bancaire et financier
- (ix) avoir été informé(e) que le rachat des parts ne pourra intervenir avant l'expiration d'une période de huit (8) ans, pouvant aller jusqu'à dix (10) ans à compter de la date de Constitution du Fonds, sauf en cas d'événements exceptionnels prévus au Règlement,
- (x) avoir connaissance des caractéristiques du Fonds, en comprendre les risques de perte de tout ou partie du capital, être financièrement en mesure d'y faire face et que ce produit financier de diversification répond à mes objectifs d'investissement (notamment de défiscalisation),
- (xi) avoir pris connaissance des frais et commissions prélevés en vue de la commercialisation, du placement et de la gestion du Fonds, tels que ces éléments figurent dans le Règlement, la Notice d'information du Fonds et dans le présent bulletin de souscription.



II.2. ENGAGEMENT DE SOUSCRIPTION

M'engage à souscrire : _____ (nombre de parts - dix (10) minimum) parts de catégorie A du Fonds de 100 euros chacune, augmentées des droits d'entrée de 5%, que j'affecte intégralement à la réduction d'ISF¹, soit :

Montant de la souscription = Nbre de parts (min 10) _____ x 100 euros **2%** = _____ €

Frais de la souscription = Montant de la souscription _____ x droits d'entrée (5%) = _____ €

Montant total de la souscription (« MT ») = _____ €*

* ce chiffre MT est à reporter dans le tableau ci-dessous « II.3. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION »

Cocher la case ci-dessous :

Je joins un chèque bancaire ou postal à l'ordre de FCPI finaréa innovation 2011 du montant total de la souscription (MT), correspondant (i) à l'intégralité de ma souscription et (ii) à l'intégralité des droits d'entrée.

Les parts seront inscrites en compte nominatif pur qui sera ouvert dans les livres de RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK France S.A. Cette inscription donnera lieu à la délivrance d'une attestation d'inscription en compte adressée au porteur ainsi qu'un état individuel qui sera à joindre à sa déclaration d'ISF pour 2011 ou à fournir dans les trois mois suivant la date limite de dépôt de ladite déclaration, pour bénéficier de la réduction ISF en 2011.

II.3. ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION*

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre:

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds mentionnés à l'article D.214-91-1 du CMF,
- et le montant des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée).

Rubrique	Description de la rubrique	ABRÉVIATION ou formule de calcul	Montant ou taux consenti par le souscripteur
(1) Montant de souscription	Montant total de la souscription (exprimé en euros)	(MT)	_____ €
(2) Durée de prélèvement des frais de distribution	Nombre d'années pendant lesquelles peuvent être prélevés des frais de distribution	(N)	8
(3) TFAM distributeur	Taux de frais annuel moyen distributeur maximal des frais de distribution (exprimé en pourcentage)	(TFAM_D)	1,738 %
(4) Montant maximal des frais de distribution	Montant total maximal des frais de distribution (exprimé en euros)	(TFAM_D)*(N)*(MT) Soit (1,738 %) * (8) * (MT)	_____ €
(5) TFAM global	Taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal (exprimé en pourcentage)*	(TFAM_GD)	5,031%
(6) montant maximal de l'ensemble des frais prélevés (à titre indicatif)	Montant total des frais de gestion et de distribution (exprimé en euros) à titre indicatif pour la durée	(TFAM_GD)*(N)*(MT) Soit (5,031 %) * (8) * (MT)	_____ €

* Le taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal (TFAM_GD) ne peut être inférieur au taux de frais annuel moyen maximal qui peut être attribué au gestionnaire (TFAM_G).

* Pour plus de détails, se reporter au tableau de la notice d'information figurant à l'article 7.1

¹ à l'exclusion de la réduction d'impôt sur le revenu (IR). Si vous souhaitez bénéficier d'une réduction d'IR, vous devez remplir un bulletin de souscription distinct de celui-ci.



II.4. Modalités spécifiques de partage de la plus-value au bénéfice de la Société de Gestion ("Carried interest ")

DESCRIPTION DES PRINCIPALES RÈGLES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE au bénéfice de la Société de Gestion ("Carried interest")	ABRÉVIATION ou formule de calcul	VALEUR
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds attribuées aux porteurs de parts de carried interest de carried	PVD	20 %
Pourcentage minimal du montant de souscription que les titulaires de parts de carried doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage ci-dessus mentionné	SM	0,25 %
Conditions de rentabilité du fonds qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts de carried interest puissent bénéficier du pourcentage ci-dessus mentionné	RM Remboursement des parts A et des parts B	100 %

II.5. Engagement fiscal de conservation des parts

Afin de bénéficier de la réduction d'impôt de solidarité sur la fortune ("ISF") et de l'exonération d'impôt sur le revenu ("IR"), prévues pour les personnes physiques au Code Général des Impôts ("CGI"):

* Je déclare être redevable de l'ISF et souhaiter bénéficier de la réduction d'ISF prévue à l'article 885-0 V bis du CGI, à laquelle peut donner droit la souscription des parts du Fonds,

* Je déclare être fiscalement domicilié(e) en France (pour ce qui concerne l'IR),

* En matière d'ISF, j'ai bien noté que les versements ouvrant droit à réduction d'ISF dû en 2011 sont ceux effectués jusqu'au 30 septembre 2011.

* j'ai bien noté que les sommes ou valeurs distribuées par le Fonds seront immédiatement réinvesties et demeureront indisponibles pendant une durée de 5 ans qui court à compter de la fin de la période de souscription des parts A du Fonds.

* Je m'engage à conserver les parts souscrites jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année suivante celle de ma souscription pour bénéficier de la réduction d'ISF (art. 885-0 V bis du CGI).

* Je m'engage à conserver les parts souscrites pendant une durée de 5 ans au moins à compter ma souscription pour bénéficier de l'exonération d'IR (art. 163 quinquies et 150-0 A du CGI).

* Je déclare que moi-même, mon conjoint, mes ascendants et descendants, ne détenons pas ensemble plus de 10% des parts du Fonds et plus de 25% des droits aux bénéfices des sociétés dont les titres figurent dans le Fonds et n'avons jamais détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant ce jour.

* J'ai bien noté que le non respect des engagements ou des conditions énoncés ci-dessus pourrait entraîner la remise en cause de tout ou partie des avantages fiscaux dont j'ai bénéficié.



INFORMATION AUX CLIENTS

Pour bénéficier de la réduction d'ISF prévue à l'article 885-0 V bis du Code Général des Impôts, le souscripteur de parts du Fonds doit soit joindre à sa déclaration d'ISF pour 2011 (en principe au plus tard le 30/09/2011, sauf report éventuel de la part du législateur) :

- Un état individuel attestant de la réalité de sa souscription, et
- Une copie (ou le double) du bulletin de souscription formalisant l'engagement de conservation de ses parts jusqu'au 31 décembre de la 5^{ème} année suivant celle de sa souscription.

L'état individuel mentionné ci-dessus vous sera transmis par courrier à compter de l'enregistrement de votre souscription.

AVERTISSEMENT AMF

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué pendant une période de huit (8) ans, pouvant aller jusqu'à dix (10) ans sur décision de la Société de gestion, à compter de la date de Constitution du Fonds, sauf cas de déblocage anticipé prévus dans le Règlement. Le Fonds Commun de Placement dans l'Innovation, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds Commun de Placement dans l'Innovation décrits à la rubrique " Profil de risque " du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de Gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle.

Au 31/12/2010, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FCPI gérés par la Société de Gestion est la suivante :

<i>FCPI</i>	<i>Année de Création</i>	<i>Pourcentage de l'actif éligible au 31/12/10</i>	<i>Date à laquelle le Fonds doit atteindre son quota d'investissement en titres éligibles</i>
ING (F) ACTIONS INNOVATION 2	2000	68,8 % (*)	2002
INNOVAFRANCE 2002	2002	40,7 %	2004
EQUI INNOVATION	2003	44,3 %	2005

(*) 30/09/10

SIGNATURE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION

Attention : Bulletin nul si les cases ci-dessous ne sont pas cochées et si la mention laissée en blanc n'est pas remplie

- J'ai pris connaissance des frais de gestion et de distribution susceptibles d'être appliqués
- Je consens à ce que soient prélevés des frais de distribution à hauteur d'un montant maximal de (a) _____ euros, pendant (b) 8 ans. Ce montant est négociable avec le distributeur.
 - (a) *montant figurant en ligne (4) du tableau figurant dans la partie II.3 Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion, soit le résultat de (1,738%) * (8) * (MT)*
 - (b) *nombre d'années figurant en ligne (2) du tableau figurant dans la partie II.3 Encadrement des frais et commissions de commercialisation, de placement et de gestion, soit 8 ans*
- Je déclare avoir pris connaissance et être en possession de la notice d'information du FCPI finarea innovation 2011 et de la note fiscale.

A le .../.../.....

Signature du Souscripteur*



AROBAS FINANCE
 55, rue Sainte-Anne
 75002 PARIS
 Tél. : 01-77-39-00-15

* La signature doit être précédée de la mention « Lu et approuvé ».

123fcpi.com et 123fip.com

COMMENT SOUSCRIRE ?

PIECES A JOINDRE POUR TOUTE SOUSCRIPTION de FCPI et FIP

Nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez. Afin de procéder à la souscription, nous vous prions de bien vouloir retourner à :

AROBAS FINANCE
FCPI / FIP
55, rue Sainte Anne
75 002 PARIS

- Un exemplaire original complété et signé du bulletin de souscription.**
 - Modifié des frais d'entrées : exemple 102€ pour 1 part avec 2% des frais d'entrée.
 - Signé avec la mention « lu et approuvé » (*certain promoteurs demandent une formulation manuscrite en plus*).**N'oubliez pas de garder une copie en votre possession.**
- Le récépissé de démarchage financier** relatif au délai de réflexion. Celui-ci est en général contenu dans la première partie du bulletin de souscription.
- Votre règlement par chèque** libellé à l'ordre du nom du FCPI ou FIP avec les droits d'entrée inclus.
(L'ordre est indiqué sur les bulletins de souscription, **n'établissez jamais votre chèque à notre ordre**)
(Dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux, le chèque doit provenir du compte du souscripteur).
- Une copie** de votre carte nationale d'identité (recto/verso) ou des quatre premières pages de votre passeport **en cours de validité.**
- Une copie d'un justificatif de domicile** (quittance de loyer, facture de gaz, d'électricité ou de téléphone fixe) de moins de trois mois.
- La fiche de renseignement « mieux vous connaître »** : Cette fiche de renseignements s'inscrit dans le cadre des dispositions des articles L. 533-4 du Code monétaire et financier et des articles 321-46 et 411-53 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L.511-33 du Code monétaire et financier) et est destinée à la seule information du commercialisateur et de la société de gestion du fonds. Cette fiche a pour objectif de vérifier l'adéquation de votre investissement avec votre expérience, vos besoins, vos objectifs et votre situation patrimoniale.
- Un relevé d'identité bancaire de votre compte titres** : Uniquement, si vous optez pour la livraison des parts sur votre compte titres. Nous vous conseillons de laisser les titres au nominatif pur chez le dépositaire du fonds puisqu'il n'y a pas de droits de garde, ce qui ne sera sans doute pas le cas dans votre banque habituelle.

Nous vous accuserons réception de votre souscription par courrier électronique, pour cela, pensez à renseigner votre adresse e-mail.

Sincèrement,

Nicolas BAZINET

Besoin d'une information, d'un conseil : nous vous répondons au 01 77 39 00 15 ou par mail info@arobasfinance.fr

AROBAS FINANCE S.A.R.L. au capital de 132 132 euros, RCS Paris B 424 317 162 – Code APE : 7022Z
Société de Conseils en gestion de patrimoine et Société de courtage d'assurances enregistré à l'ORIAS (www.orias.fr) sous le numéro : (07 029 469). **Statut de Conseiller en Investissements Financiers (CIF)** référencé sous le numéro (E001265) par l'ANACOFI-CIF (www.anacofi.asso.fr) association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org). **Activité de démarchage bancaire et financier** : société enregistrée sous le numéro : 2053405413VB (www.demarcheurs-financiers.fr) conformément à l'article L341-6 alinéa4 et L341-12 du Code Monétaire et Financier. **Activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce** : carte professionnelle numéro T12062 délivrée à Paris et portant la mention selon laquelle la société s'est engagée à ne recevoir aucun fonds. **Garantie Financière et Responsabilité Civile Professionnelle** n° 114 231 743 de la compagnie MMA-COVEA Risks, sise au 19,21 allée de l'Europe, 92 616 CLICHY Cedex. **Loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés** : en application de la loi 78-17 du 6 janvier 1978 la société Arobias Finance a déclaré auprès de la CNIL sa détention d'informations collectées : récépissé n° 1265621 (www.cnil.fr).

55, rue Sainte Anne - 75002 PARIS

Téléphone : 01 77 39 00 15 – fax : 01 40 26 94 02 Email : info@arobasfinance.com – www.arobasfinance.com

Mieux vous connaître

Cette fiche de renseignement est obligatoire. Elle est établie dans le cadre des dispositions de l'article L.533-4 du Code Monétaire et Financier. Elle nous permet de mieux vous connaître et de répondre du mieux possible à vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. **Elle est couverte par le secret professionnel** (article L. 511-33 du Code monétaire et financier) et vos réponses sont destinées à la seule information d'Arobas Finance et/ou de la société de gestion. Nous vous remercions de bien vouloir remplir le questionnaire ci-dessous et de le signer.

IDENTIFICATION : Monsieur Madame Mademoiselle

Nom : Nom de jeune Fille : Nb d'enfants rattachés au foyer :

Prénoms : tél :

Date & lieu de naissance : email :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays (si différent de France) :

Vous êtes : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf/Veuve Concubin

Salarié Prof. Libérale Chef d'entreprise Artisan : Profession :

Retraité Étudiant Autre : Résident : français Autre :

Votre régime matrimonial : Communauté réduite universelle séparation de bien Participation aux acquêts

SITUATION PATRIMONIALE :

Votre situation vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ? Oui Non

Votre revenu annuel imposable s'élève à (environ) :€ (dont€ de revenus fonciers).

Votre estimation de votre Impôt sur le revenu est de :€

Vous estimez votre situation patrimoniale à :€ dont,

Immobilier :€ (dont€ pour votre résidence principale)

Portefeuille titres :€ (dont€ en FCPI, FIP, SOFICA, FCPR, investissement bloqués)

Assurance-vie :€ (dont€ en fonds euros ou garanties).

Liquidités :€ Profil boursier : prudent défensif équilibré Dynamique offensif

Êtes-vous redevable de l'ISF ? Oui Non, si Oui montant de votre ISF :€

Utilisez-vous le Bouclier Fiscal ? Oui Non.

Quelle est l'origine des fonds que vous souhaitez investir ?

Épargne Succession/Donation Vente bien immobilier Cession entreprise Autres :

OBJECTIFS PATRIMONIAUX :

Objectifs d'investissements : retraite/prévoyance défiscalisation revenus de capital construction d'un patrimoine résidence secondaire projet professionnel spéculation Diversification de votre portefeuille autres :

Horizon d'investissement : En contre partie de l'avantage fiscal attaché à la souscription de parts du fonds, vous acceptez de conserver les parts pendant toute la durée de vie du fonds (hors cas légaux) Oui Non

EXPERIENCE EN MATIERE D'INVESTISSEMENT :

Avez-vous déjà réalisé des placements financiers avec un conseiller ? Oui Non

Déleguez-vous la gestion de votre portefeuille de valeurs mobilières ? Oui Non

Quels instruments entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières ?

Actions cotées Actions non cotées OPCVM actions OPCVM obligataires

OPCVM monétaires FCPI FIP FCPR agréée FCPR allégé

Eurolist Alternext Marché Libre Marchés étrangers Autres :

Quel(s) est (sont) l'(les) élément(s) qui vous a(ont) conduit à souscrire dans les FCPR, FCPI et FIP ?

Réduction Fiscale lors de la souscription Exonération fiscale lors du rachat

Connaissance du produit pour en avoir Attrait pour l'innovation diversification Autres

Mesure de la tolérance au risque : En contrepartie de l'avantage fiscal attaché à la souscription du produit, vous acceptez de prendre un risque élevé sur le capital investi et d'une non liquidité : Oui Non (réponse incompatible)

Arobas finance décline toute responsabilité en cas de dépassement du plafond de défiscalisation calculé comme suit : 18.000€ + 6% du revenu brut imposable et qui entrainerait une perte des réductions fiscales acquises et décline également toute responsabilité en cas de dépassement des plafonds légaux de souscription et l'éligibilité liée.

Je certifie avoir pris connaissance des notices d'information/Prospectus des fonds souscrits (y compris l'avertissement de l'AMF). Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en connaissance de cause. Je reconnais que les informations ci-dessus sont exactes et sincères. Connaissances financières mauvaises bonne très bonne

Fait à le ... / ... /

(Signature du souscripteur)